

# Action Cœur de Ville



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

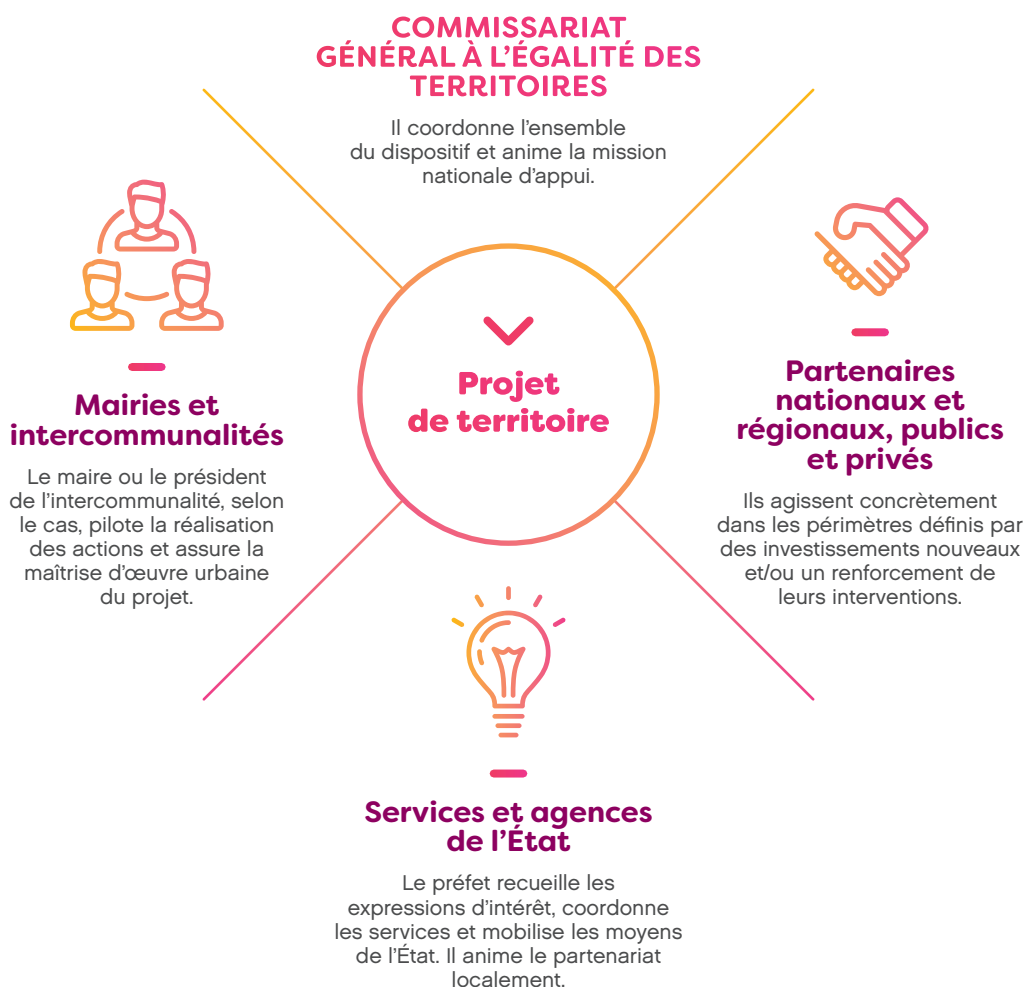
MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



Habitat, commerce, création d'emplois, transports et mobilité, offre éducative, culturelle et sportive, qualité des sites d'enseignement, développement des usages des outils numériques...  
**Le plan va permettre de redonner attractivité et dynamisme aux centres de ces villes et de retrouver un meilleur équilibre.**

## UN CONTRAT AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Toutes ces villes ont signé un contrat-cadre qui engage la commune, son intercommunalité et les partenaires du plan.  
**Le plan est mis en œuvre avec les collectivités territoriales et fédère des acteurs publics et privés, sur le plan national comme sur le plan local.**



## CALENDRIER

### Mars 2018

Annonce des 222 villes bénéficiaires du programme

### Automne 2018

222 conventions Action Cœur de Ville signées entre les villes, les partenaires et l'État

### 2018-2019

Phase de diagnostic et d'élaboration des projets

### À partir de 2019

Phase de déploiement des projets

# PROJET ACTION CŒUR DE VILLE : LES ÉTAPES À SUIVRE

1

## PRÉPARATION : RÉUNIR LES ACTEURS ET PRÉPARER LA CONVENTION

 1 à 6 mois

### Préfiguration du comité de projet

en réunissant les élus et services de la commune et de l'EPCI, le référent pour l'État, les référents des partenaires nationaux (Anah, Caisse des dépôts, Action logement).

### Cartographie des autres acteurs

qui pourront participer à la réalisation de certaines parties du projet.



### Première réunion du comité de projet

#### Documents à réunir

- > Trame de convention adaptée à ma commune
- > Documents annexes : contacts clés, contrats et dispositifs antérieurs et/ou en vigueur avec l'État et les partenaires, éléments de diagnostic existants

### Recrutement (ou identification) d'un directeur de projet dédié.

### Repérage des actions prêtes à être engagées dès 2018

et signalement de celles-ci aux partenaires.

### Écriture de la convention-cadre pluriannuelle.



**Le comité de projet  
valide et transmet  
la convention** au Comité régional  
d'engagement

## RECOMMANDATIONS POUR L'INITIALISATION

### Livrables

- > Contacts clés
- > Contrats antérieurs
- > Éléments de diagnostic existants
- > Périmètres presentis
- > Trame de convention adaptée

### Moyens

- > Structuration de la gouvernance
- > Recrutement d'un directeur de projet

### Résultats

- > Engagement de participer à la démarche



**CONVENTION-  
CADRE  
APPROUVÉE  
ET SIGNÉE**

2

## INITIALISATION DE LA CONVENTION

 1 à 18 mois (maximum)



**Le comité de projet valide et transmet**

**l'avenant** au Comité régional d'engagement

**Livrable : avenant à la convention-cadre incluant la stratégie du projet, le plan global d'opération et le plan de financement.**

Déclinaison détaillée du projet selon les 5 axes de travail.

Réalisation d'un diagnostic complet et études nécessaires sur le périmètre tracé par la convention-cadre.

Mise en œuvre des actions prêtes pour 2018.

### UN PROJET DÉCLINÉ SUR 5 AXES DE TRAVAIL

Si plusieurs études ont déjà été réalisées sur le centre-ville et qu'un projet global est en cours de lancement, il conviendra de l'adapter aux 5 axes, puis de passer à l'étape suivante dès que souhaité.

- > De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- > Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- > Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- > Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- > Fournir l'accès aux équipements et services publics

**PROJET DÉTAILLÉ APPROUVÉ PAR LE COMITÉ RÉGIONAL D'ENGAGEMENT**

3

## DÉPLOIEMENT DES ACTIONS



**Comité de projet**

+ Comité régional d'engagement, le cas échéant

Le directeur de projet met en œuvre les actions du projet validé.

Signature de conventions financières avec les financeurs et partenaires impliqués dans les actions prévues.

Fiches détaillant les actions nécessaires pour la durée du contrat.

### TRAME DE FICHE ACTION

- > Description des actions (objectifs, périmètre, détail des opérations, maîtrise d'ouvrage et partenaires)
- > Indicateurs de suivi et d'évaluation
- > Calendrier détaillé
- > Plan de financement prévisionnel

# PLUS DE 5 MILLIARDS D'EUROS MOBILISÉS SUR CINQ ANS

dont 1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres,  
700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement  
et 1,2 Md€ de l'Anah\*

## POUR QUOI FAIRE?

### Action Logement

1,5 milliard d'euros pour acquérir et réhabiliter des immeubles en centre-ville pour loger les salariés –  
Modalités : prêts, subventions, portage foncier dans certains cas.

### Caisse des dépôts / Banque des territoires

1,7 milliard d'euros, dont 700 millions de prêts pour les opérations de revitalisation du territoire et 1 milliard de fonds propres dont : 50 millions pour le soutien aux études et à l'ingénierie, 50 millions pour l'expérimentation et le déploiement de « smart » solutions, 200 millions pour capitaliser des foncières dédiées au commerce et à l'activité économique, 700 millions d'investissement aux côtés d'opérateurs privés.

### Anah

1,2 milliard d'euros, dont 200 millions de soutien à l'ingénierie, 20 millions de soutien à l'innovation, 25 millions de cofinancement des postes de directeur de projet, et le reste pour des opérations d'amélioration de l'habitat soutenues par l'Anah dans toutes les villes Action Cœur de Ville.

### État

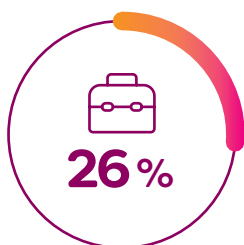
Faire levier en faveur de projets d'investissement sur des espaces et équipements publics.  
Modalités : subventions dont dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), mobilisation des contrats de plan État-Région (CPER); subventions des ministères impliqués au cas par cas.



\*Agence nationale de l'habitat.

# LES VILLES MOYENNES EN CHIFFRES

Des villes structurantes pour leur territoire...



**de l'emploi**  
total en France



**de jeunes titulaires**  
**d'un diplôme de**  
**l'enseignement**  
**supérieur** contre 42,9 %  
nationalement



**de la population**  
française

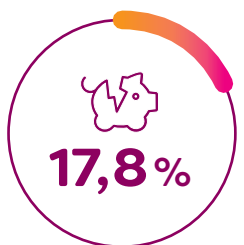


**des quartiers**  
**prioritaires**  
de la politique de  
la ville se situent  
en villes moyennes

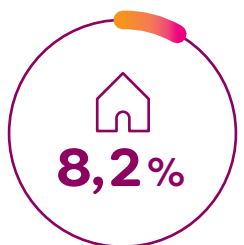


**des établissements**  
**de santé** français

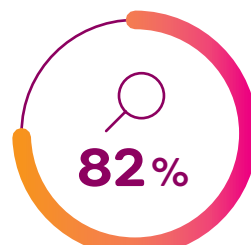
... mais qui présentent des difficultés



C'est le **taux**  
**de pauvreté** en  
villes moyennes  
contre 14,5 %  
nationalement



**Taux de vacance des**  
**logements** contre  
6,6 % nationalement



des villes  
moyennes ont un  
**taux de chômage**  
supérieur à la  
moyenne

Retrouvez  
toutes les informations  
sur le plan



[COEURDEVILLE.GOUV.FR](http://COEURDEVILLE.GOUV.FR)  
[COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR](http://COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR)  
[CGET.GOUV.FR](http://CGET.GOUV.FR)

Contact presse

**Ministère de la Cohésion des territoires  
et des Relations avec les collectivités territoriales**

01 44 49 85 65

 @Min\_territoires